

Mise à jour annuelle de l'aire de présence détectée du loup en France

En sus des autres indicateurs de tendance démographique, il importe de connaître l'évolution temporelle de la répartition spatiale du loup afin d'évaluer l'état de conservation de cette espèce. Ainsi, l'aire de présence du loup est mise à jour annuellement. Cette carte est consultable sur le site ministériel dédié : <http://carmen.carmencarto.fr/38/Loup.map>

Une nouvelle méthode de présentation qui répond mieux à la biologie de l'espèce (*période de suivi*) et aux standards internationaux (*mailles de présence*)

Pour réaliser cette cartographie, deux types d'informations sont utilisés. Les premiers sont des indices de présence collectés par le réseau « loup - lynx », qui sont ensuite validés en raison de leurs caractéristiques techniques. Les seconds sont les constats de dommages sur proies domestiques pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas exclue.

Premièrement, la période de prise en compte des indices a évolué : la carte est réalisée à partir des informations collectées durant deux périodes successives partiellement superposées totalisant une période de suivi de 36 mois (*Figure 1*).

De plus, jusqu'à présent, les données s'analysaient selon un calendrier civil (de janvier à décembre). Les

analyses sont désormais calées sur la biologie de l'espèce (d'avril au mois de mars de l'année suivante), soit, pour la période de suivi totale, du 01 avril 2016 au 31 mars 2019.

Deux catégories de distribution sont décrites, dès lors qu'un nombre minimum d'événements est renseigné au cours de la période de suivi totale :

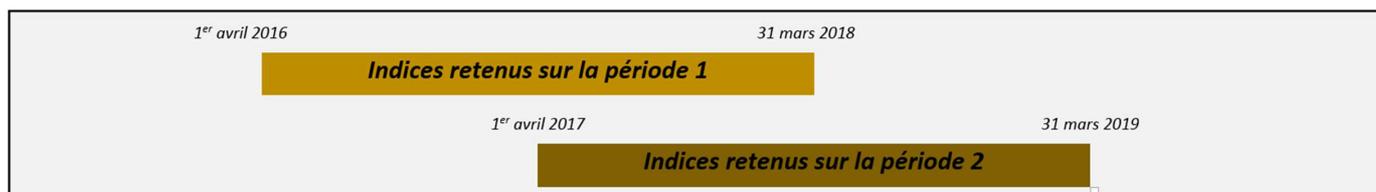
Présence régulière: au minimum 2 indices sont recueillis dans une maille pour chacune des deux biennales.

Absence : aucun indice durant les 36 mois.

Présence occasionnelle : les autres cas.

Figure 1 : Illustration du mode de traitement de l'information pour la cartographie de l'aire de distribution annuelle

Représentation de la période de suivi totale (36 mois) et des deux biennales chevauchantes

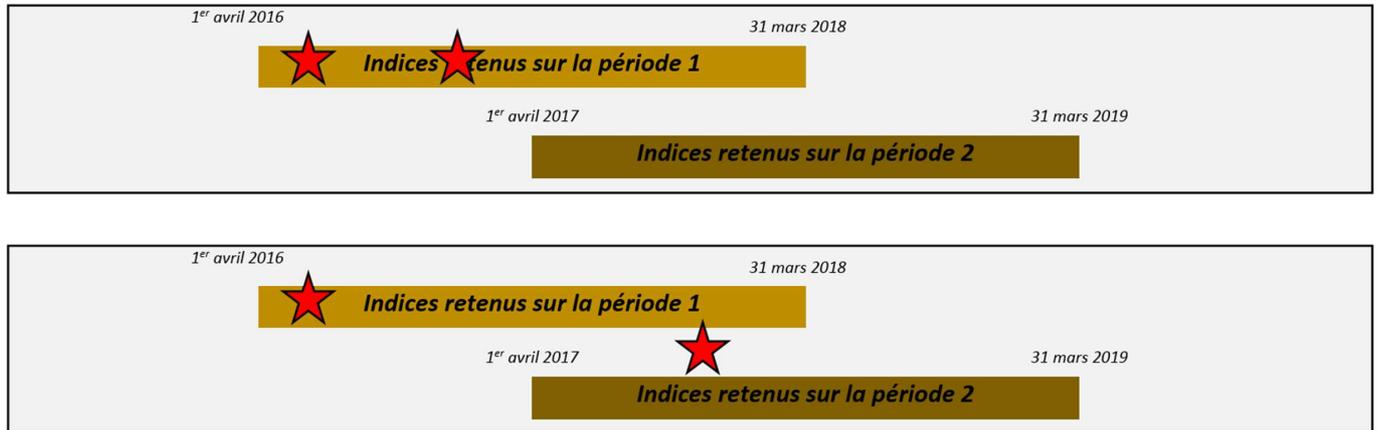


LES ACTEURS DU RÉSEAU

Exemples de maille en présence régulière (les étoiles représentent les indices retenus) :



Exemples de maille en présence occasionnelle : les étoiles représentent les indices retenus



Deuxièmement, la représentation spatiale a évolué : comme nous l’avons annoncé l’année dernière, le bilan géographique repose désormais sur une nouvelle technique de cartographie conforme aux usages européens de suivi des populations d’animaux sauvages.

Nous utilisons désormais un procédé privilégiant la récurrence des indices de présence sur des mailles carrées standardisées de 10 kilomètres de côté, de façon à restreindre les effets de géométrie des contours communaux (la superficie des communes n’étant pas standardisée, une grande commune avait visuellement une plus grande importance qu’une petite).

De plus, la prise en compte des informations sur deux années biologiques chevauchantes permet d’une part de compenser la détection imparfaite des indices (car chaque indice a une probabilité de découverte inégale), d’autre part de mieux s’affranchir des faux positifs (le fait de classer une maille de présence par validation d’un indice à tort), ainsi que la variation d’intensité de suivi entre les territoires (certains territoires connaissent une plus forte recherche active d’indices que d’autres).

L’explication de cette méthodologie est décrite dans le Bulletin loup N°36 téléchargeable ici : http://www.loupfrance.fr/pdf/Bulletin-Reseau-Loup-2017-N36_catographie:repartition spatiale:statistiques.pdf

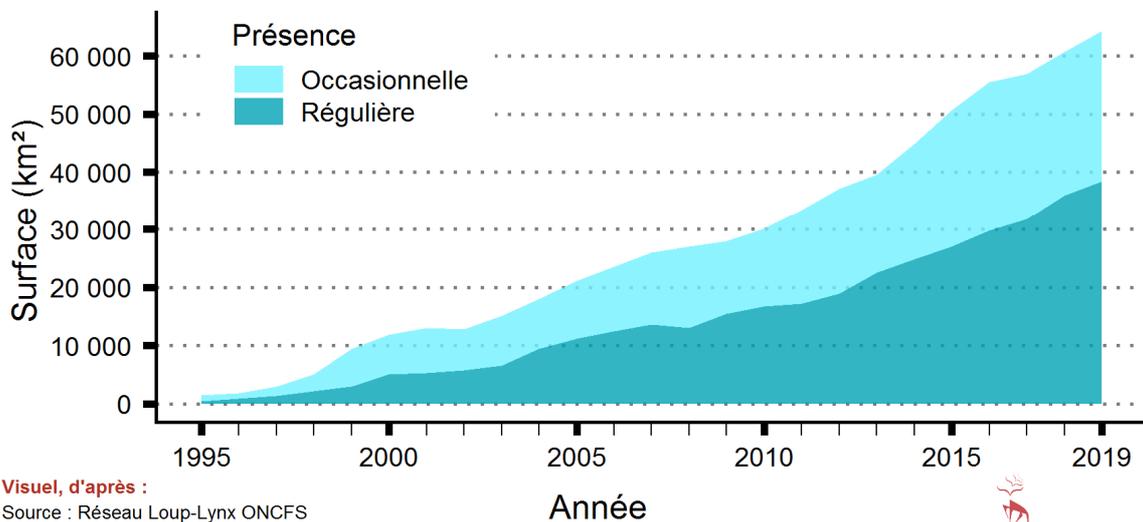
Une augmentation continue de l'aire de présence de l'espèce

NB : afin d'analyser les tendances temporelles, les aires de présence des années passées ont été recalculées après application de la méthodologie « biennales chevauchantes » et « mailles 100 km² ».

L'aire de présence du loup progresse de façon continue en France, depuis le retour de l'espèce au début des années 1990. Sa présence régulière est confirmée sur plus de 38 000 km² et il fréquente de manière occasionnelle 26 000 km² du territoire. Cette distribution a augmenté de 6 % depuis l'année dernière. Au total, ce sont près de 65 000 km² qui sont concernés par la présence du loup, soit près de 12 % du territoire métropolitain.



Evolution de l'aire de présence du Loup gris en France



Visuel, d'après :

Source : Réseau Loup-Lynx ONCFS

Traitements : ONCFS, novembre 2019



Quelques mailles isolées peuvent apparaître en présence régulière sans toutefois être associées à l'installation durable de l'espèce. Cela peut provenir de la détection d'animaux en phase de dispersion qui génèrent suffisamment d'informations (indices de présence ou constats) pour répondre aux exigences mathématiques du modèle. Les correspondants du réseau restent attentifs sur ces secteurs de détection isolés, pour vérifier l'éventuelle stabilisation d'animaux.

Une densification de l'aire de présence dans le quart sud-est de la France et quelques nouveaux indices de présence sur le front de colonisation

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la présence du loup est régulière sur toute la partie nord-est de la région depuis de nombreuses années. La frange littorale est plus faiblement colonisée excepté dans le département du Var où la population se développe maintenant sur le massif de la Sainte Baume et le massif des Maures, vers la Méditerranée.

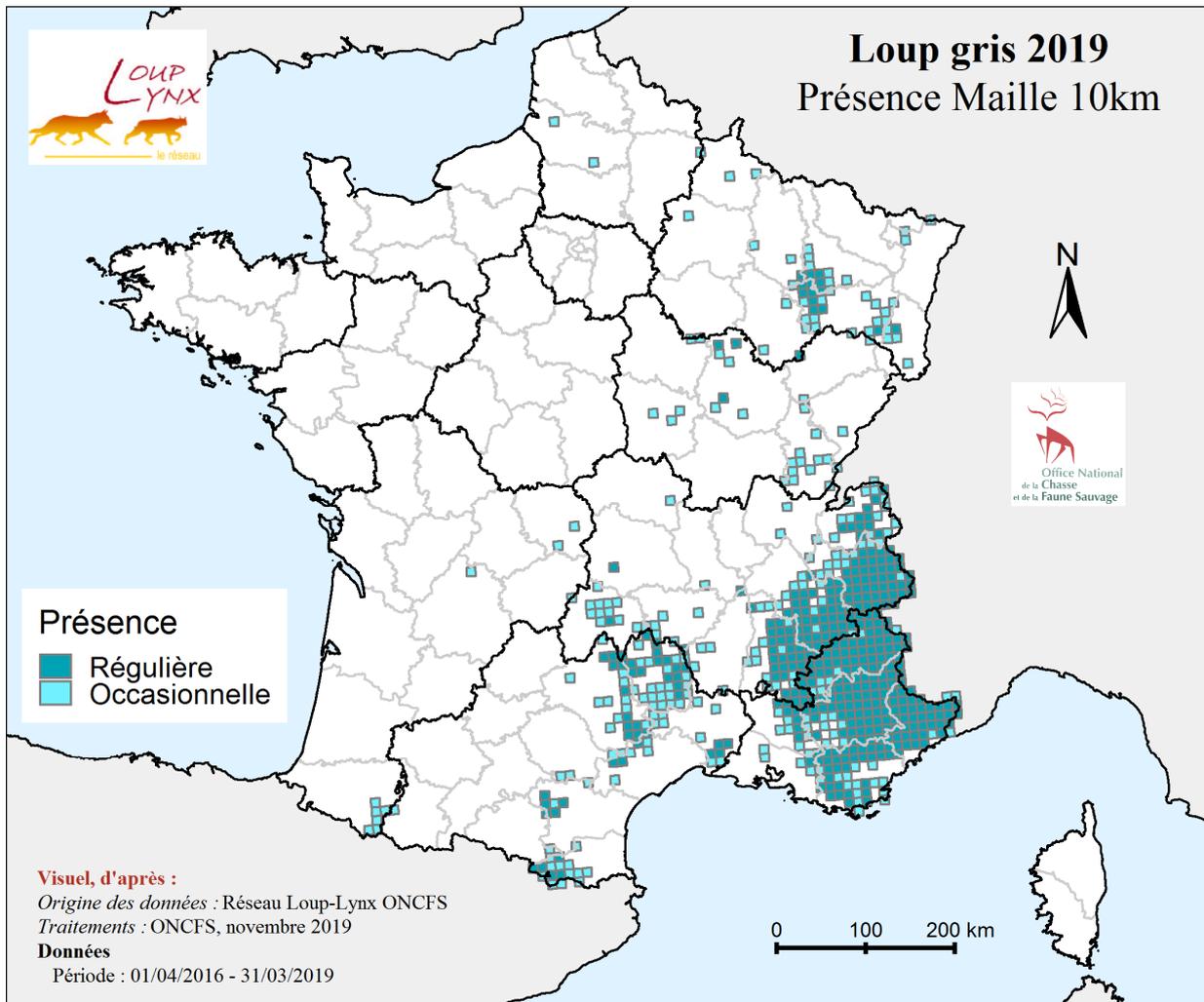
En Auvergne Rhône Alpes, le loup poursuit sa colonisation en périphérie de l'aire de présence régulière connue, cette distribution tend à s'uniformiser par comblement des espaces inoccupés.

Sur la partie alpine, mis à part quatre nouvelles mailles à l'ouest et au nord de la Chartreuse, l'aire de présence occasionnelle tend à se consolider en présence régulière. Les secteurs concernés sont le sud de la Drôme, la pointe nord du Vercors (38), la vallée du Vénéon (38), la Haute Maurienne (73), la Haute Tarentaise (73), le massif du Beaufortain (74) et la vallée d'Abondance (74) pour la partie la plus septentrionale du massif alpin. Ainsi, depuis cette année, la superficie en présence régulière a pratiquement doublé en Haute-Savoie, passant de 600 à 1 100 km².

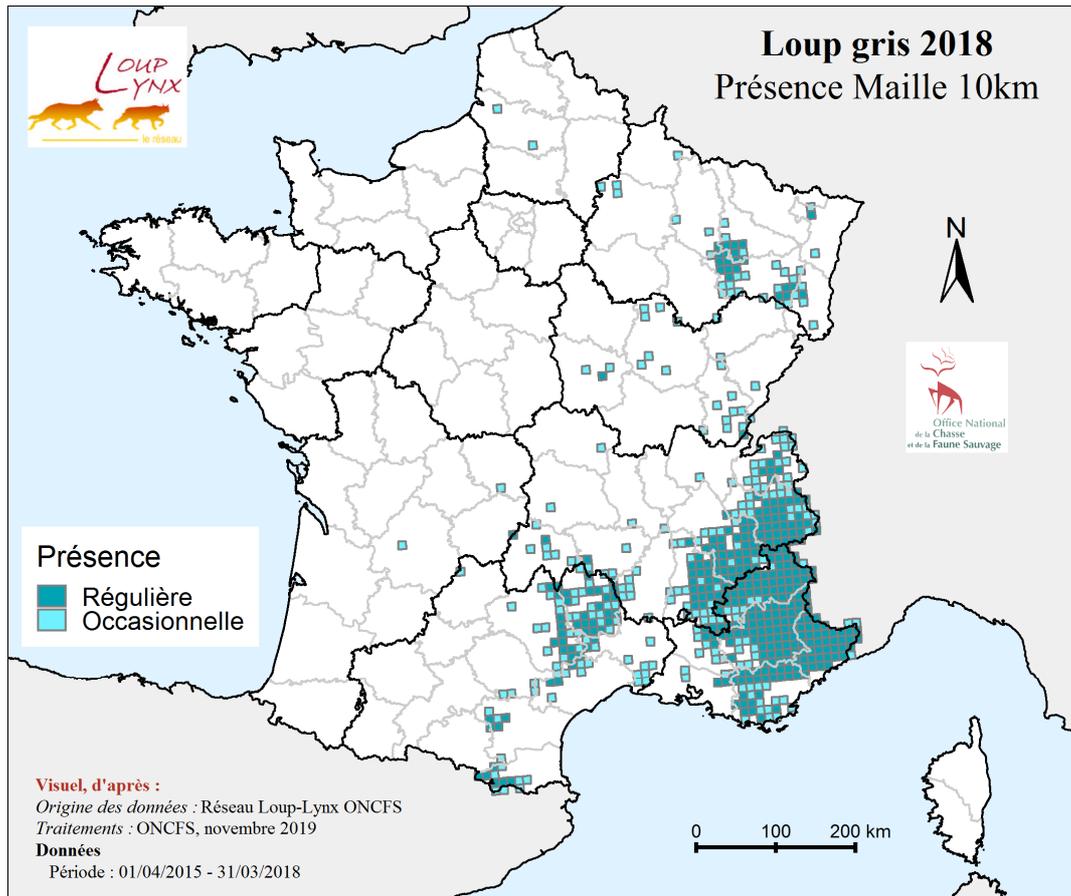
Sur le front de colonisation, l'aire de présence occasionnelle s'étend sur les Monts du Cantal. Par ailleurs, trois mailles isolées de présence irrégulière passent en

présence régulière (une localisée sur le massif du Sancy dans le Puy de Dôme, une à la frontière entre la Loire et l'Ardèche et une autre au nord de la Drôme). C'est probablement le fait du passage d'individus en phase de dispersion puisqu'aucune installation pérenne de l'espèce n'est pour le moment détectée sur ces territoires.

En Occitanie, la présence régulière du loup se maintient, notamment sur les départements de la Lozère, de l'Aveyron et de l'Hérault, à la frontière du Tarn. En 2018, un loup s'était installé dans le sud du Gard, il a été prélevé dans le cadre du dispositif de protection des troupeaux au début de l'année 2019. Les secteurs de présence régulière identifiés à l'ouest de la région, dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales se maintiennent en 2018. L'évolution de la présence de l'espèce dans le Gard, en Lozère et dans les Pyrénées Orientales est suivie avec une attention toute particulière depuis les récentes mortalités lupines enregistrées sur ces départements..



Les cartes 2019 (ci-dessus) et 2018 (page suivante)



En Nouvelle-Aquitaine, la présence de l'espèce reste occasionnelle avec deux secteurs concernés dans les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne. Dans la partie béarnaise des Pyrénées-Atlantiques, durant l'été 2018, des attaques de grands canidés ont touché régulièrement des troupeaux d'ovins sur le massif du Jaüt. Une photographie ainsi que des échantillons de fèces analysés ont permis d'établir avec certitude la présence d'un même loup d'origine italo-alpine sur ce secteur. En Dordogne, fin 2018 une observation visuelle et un indice de prédation sur brebis ont conduit à retenir la possible présence de l'espèce. Sur le reste de la région, malgré le déploiement du réseau de correspondants multi-acteurs et la collecte d'une centaine de fiches indices, aucune information n'a permis d'attester la présence de l'espèce à ce jour.

En Bourgogne Franche Comté, la seule Zone de Présence Permanente (ZPP) du Marchairuz transfrontalière avec la Suisse persiste avec une majorité d'indices collectés chez nos voisins helvètes.

Des indices sont également collectés et retenus en dehors de cette ZPP de façon ponctuelle. De nombreux indices (images, échantillons biologiques, constats de dommage) sont collectés dans le Tonnerrois (à cheval entre les départements de l'Yonne et de l'Aube) depuis le début de l'année 2018. Le réseau s'est adapté à cette situation par un déploiement réactif de nouveaux correspondants sur ce secteur.

Dans le Grand Est, la ZPP des Hautes Vosges connaît une présence régulière en diminution, isolée au milieu de mailles en présence occasionnelle. Le loup y est toujours présent mais de manière discrète, les indices de présence fiables s'avérant difficiles à mettre en évidence. Le réseau redouble d'efforts pour le suivi de cette ZPP, notamment en mobilisant le piégeage photographique en complément des autres méthodes de suivi.

A l'inverse, sur la ZPP de Saint Amond, la présence régulière est bien caractérisée, en particulier grâce à un dispositif de piégeage photographique qui donne de très bons résultats. Le seul individu détecté à ce jour fréquente un vaste territoire, avec près de 1 200 km² en présence régulière mis en évidence.

Par ailleurs, les quelques mailles de présence occasionnelles découvertes, en marge des deux zones de présence permanente régionales illustrent bien la dynamique de colonisation de l'espèce dans la région, avec très probablement des individus en dispersion, détectés de manière ponctuelle et opportuniste dans la plupart des départements de la région.

Sur l'ensemble du territoire hexagonal, le Réseau demeure actif. Le bilan du suivi estival viendra prochainement actualiser la carte des Zones de Présence Permanente du loup. Le suivi hivernal qui débute ce mois de novembre permettra une actualisation de l'estimation de l'effectif de population (à paraître en juin 2020).